

Trophée Départemental Cible

Le trophée départemental cible a pour but de faire pratiquer les différentes disciplines à nos archers, et de dynamiser les concours du département.

CONCOURS

Les concours porteront sur les disciplines "Beursault, Fédéral, Fita et Salle". Tout concours du département qualificatif inscrit au calendrier peut servir de support au trophée départemental cible.

Seront pris en compte les 2 meilleurs concours dans la discipline pour attributions des points.

Une équipe peut participer à plusieurs concours seuls les deux meilleurs par discipline seront pris en compte pour le classement du trophée.

Le résultat du concours de l'archer peut compter pour diffèrent trophée ou challenge au sein du département.

COMPOSITION DE L'EQUIPE

- 4 archers par équipe, 3 minimum (ils peuvent changer à chaque concours).
- 1 compound au maximum par équipe.
- 1 jeune (de benjamin à junior) ou 1 femme obligatoire. Leurs scores seront pris en compte.

Exemple d'une équipe : 3 CL/SH, 1 JH/CL.

⇒ Seul le résultat des 3 meilleurs archers de l'équipe sera pris en compte. Le score du jeune ou de la femme sera pris en compte.

INSCRIPTIONS

- Les feuilles d'inscriptions devront être déposées au greffe avant la participation du 1er tireur de l'équipe.
- Aucune limite de participation (équipes).
- Un archer ne peut faire partie que d'une seule équipe "trophée départemental cible" sur un même concours.
- Les inscriptions ne pourront se faire que sur les concours du Val d'Oise



Trophée Départemental Cible

DECOMPTE DES POINTS

• Seuls les 2 meilleurs concours de chaque discipline seront retenus.

- \Rightarrow Puis 1 **point**
- Les résultats intermédiaires seront consultables sur le site internet du département.
- En cas d'égalité, la meilleure place sera attribuée au club qui aura réalisé le plus grand nombre de points au cumul des 2 concours : Salle puis Beursault, Fita et Fédéral.

RECOMPENSES

Les récompenses attribuées aux clubs en bons d'achat. Les récompenses seront remises lors l'Assemblé Général du département d'après le décompte ci-dessous :

Barème:

⇒ 1er	200 € en bons d'achat
⇒ 2ème	150 € en bons d'achat
⇒ 3ème	100 € en bons d'achat